

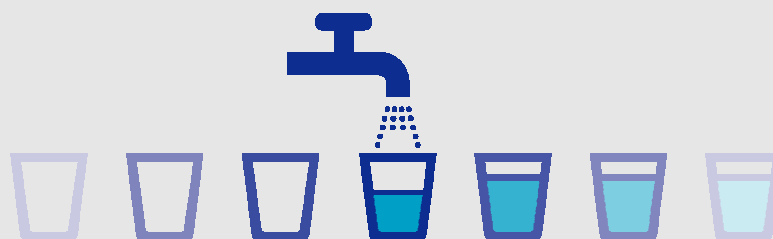
Rapport annuel

Syndicat d'Eau du Nord Ouest Mayennais

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2010
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2010

Document établi
le 10 octobre 2011 par :

agence
technique départementale
de l'**eau**
53

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC 3**
 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
 - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
 - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE..... 3
 - RESSOURCES EN EAU 4
 - NOMBRE D'ABONNEMENTS..... 5
 - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS 6
 - LONGUEUR DU RESEAU..... 6
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 7**
 - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 7
 - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 7
 - LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE..... 9
 - LE PRIX DE L'EAU POUR BRECE, CARELLES, CHATILLON-SUR-COLMONT, COLOMBIERS-DU-PLESSIS, DESERTINES, HERCE, LARCHAMP, LESBOIS, LEVARE, SAINT-AUBIN-FOSSE-LOUVAIN, VIEUVY 10
 - LE PRIX DE L'EAU POUR FOUGEROLLES-DU-PLESSIS, LA DOREE, LANDIVY, MONTAUDIN, PONTMAIN, SAINT-BERTHEVIN-LA-TANNIERE, SAINT-ELLIER-DU-MAINE, SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE..... 11
 - LE PRIX DE L'EAU POUR GORRON 12
 - RECETTES D'EXPLOITATION 13
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE..... 14**
 - QUALITE DE L'EAU 14
 - PERFORMANCE DU RESEAU..... 15
 - RENOUELEMENT DES RESEAUX 15
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 16**
 - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 16
 - ETAT DE LA DETTE..... 16

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le Syndicat d'Eau du Nord Ouest Mayennais regroupe les communes de BRECE, CARELLES, CHATILLON-SUR-COLMONT, COLOMBIERS-DU-PLESSIS, DESERTINES, FOUGEROLLES-DU-PLESSIS, GORRON, HERCE, LA DOREE, LANDIVY, LARCHAMP, LESBOIS, LEVARE, MONTAUDIN, PONTMAIN, SAINT-AUBIN-FOSSE-LOUVAIN, SAINT-BERTHEVIN-LA-TANNIERE, SAINT-ELLIER-DU-MAINE, SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE et VIEUVY.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2009. La durée du contrat est de 3 ans. Il prend fin le 31 décembre 2011.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
4	01/01/2009	- Fusion des anciens contrats en un seul. - Tarif unique avec nouvelle formule.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation
Mise en service	des branchements
Entretien	des branchements, des canalisations, des captages, des compteurs, des équipements électromécaniques, du matériel de traitement, du matériel tournant
Renouvellement	des accessoires hydrauliques, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des matériels tournants, du matériel de traitement

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des poteaux incendie, du génie civil
-----------------------	---

■ RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2009 [m³]	Prélèvement 2010 [m³]	Variation 2009/2010
Prélèvement des Ravaux CARELLES Prélèvement en nappe souterraine	15	46 419	57 460	+23,79 %
Prélèvement de la Belouse CHATILLON-SUR-COLMONT Prélèvement en nappe souterraine		50 640	49 380	-2,49 %
Prélèvement Le Gast MONTAUDIN Prélèvement en nappe souterraine	15	64 600	62 980	-2,51 %
Prélèvement de la Pellerie VIEUVY Prélèvement en nappe souterraine	17	32 540	31 720	-2,52 %
Prélèvement de La Colmont GORRON Prélèvement d'eau de surface		510 013	672 990	+31,96 %
Prélèvement Le Pouillé MONTAUDIN Prélèvement en nappe souterraine	19	56 540	61 300	+8,42 %
Prélèvement de La Varenne COUESMES-VAUCE Prélèvement d'eau de surface		70 810		
Prélèvement La Ménardière SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE Prélèvement en nappe souterraine	30	114 970	125 010	+8,73 %
Prélèvement La Triguelière FOUGEROLLES-DU-PLESSIS Prélèvement en nappe souterraine	17			
Total des prélèvements [m³]		946 532	1 060 840	+12,08 %

• *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2009 [m³]	Importé en 2010 [m³]
SIVOM DE LOUVIGNÉ DU DÉSSERT	4 310	5 280
SYNDICAT MIXTE DU NORD MAYENNE	187 832	115 065

• *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2009 [m³]	Production 2010 [m³]	Variation 2009/2010
Prélèvement des Ravaux CARELLES Prélèvement en nappe souterraine	180	46 419	57 460	+23,79 %
Prélèvement de la Belouse CHATILLON-SUR-COLMONT Prélèvement en nappe souterraine	200			
Station de traitement de la Belouse CHATILLON-SUR-COLMONT		50 640	49 380	-2,49 %
Prélèvement Le Gast MONTAUDIN Prélèvement en nappe souterraine	300	64 600	62 980	-2,51 %
Prélèvement de la Pellerie VIEUVY Prélèvement en nappe souterraine	250	32 540	31 720	-2,52 %
Prélèvement de La Colmont GORRON Prélèvement d'eau de surface		510 013	672 990	+31,96 %
Prélèvement Le Pouillé MONTAUDIN Prélèvement en nappe souterraine	300	56 540	61 300	+8,42 %
Prélèvement de La Varenne COUESMES-VAUCE Prélèvement d'eau de surface		70 810		
Prélèvement La Ménardière SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE Prélèvement en nappe souterraine	600	114 970	125 010	+8,73 %
Prélèvement La Triguelière FOUGEROLLES-DU-PLESSIS Prélèvement en nappe souterraine	200			

• *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2009	2010	Variation
Ressources propres	946 532	1 060 840	+12,08 %
Importations	192 142	120 345	-37,37 %
Total général	1 138 674	1 181 185	+3,73 %

■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2009	2010	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	7 752	7 762	+0,13 %
Nombre d'abonnements non domestiques			
Nombre total d'abonnements	7 752	7 762	+0,13 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

• Répartition des abonnés par commune

BRECE	390
CARELLES	178
CHATILLON-SUR-COLMONT	543
COLOMBIERS-DU-PLESSIS	256
DESERTINES	288
FOUGEROLLES-DU-PLESSIS	755
GORRON	1 564
HERCE	147
LA DOREE	204
LANDIVY	624
LARCHAMP	568
LESBOIS	131
LEVARE	173
MONTAUDIN	484
PONTMAIN	435
SAINT-AUBIN-FOSSE-LOUVAIN	130
SAINT-BERTHEVIN-LA-TANNIERE	231
SAINT-ELLIER-DU-MAINE	255
SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE	341
VIEUVY	65
Total des abonnés	7 762

■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

Volumes [m³]	2009	2010	Variation
Volume produit	946 532	1 060 840	+12,08 %
Volume importé	192 142	120 345	-37,37 %
Volume exporté	- 231 970	- 238 021	+2,61 %
Volume mis en distribution	906 704	943 164	+4,02 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	717 424	773 941	+7,88 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	717 424	773 941	+7,88 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 100 m³ par an. Elle était de 93 m³ en 2009.

• *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2009 [m³]	Exporté en 2010 [m³]
LE LOROUX	240	1 100
OISSEAU	920	910
SIAEP DE COLMONT MAYENNE ET VARENNE - Principale eau potable	227 070	230 881
SIVOM DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT	3 740	5 130
Volume total exporté	- 231 970	- 238 021

■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2009	2010	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	932,8	935,3	+0,27 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société SAUR FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2011, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 3,11 % par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} septembre 2008.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle varie selon les communes du service.

	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011
BRECE	0,1800	0,2480
CARELLES	0,1800	0,2480
CHATILLON-SUR-COLMONT	0,1800	0,2480
COLOMBIERS-DU-PLESSIS	0,1800	0,2480
DESERTINES	0,1800	0,2480
FOUGEROLLES-DU-PLESSIS	0,2298	0,3192
GORRON	0,3000	0,3100
HERCE	0,1800	0,2480
LA DOREE	0,2298	0,3192
LANDIVY	0,2298	0,3192
LARCHAMP	0,1800	0,2480
LESBOIS	0,1800	0,2480
LEVARE	0,1800	0,2480
MONTAUDIN	0,2298	0,3192
PONTMAIN	0,2298	0,3192
SAINT-AUBIN-FOSSE-LOUVAIN	0,1800	0,2480
SAINT-BERTHEVIN-LA-TANNIERE	0,2298	0,3192
SAINT-ELLIER-DU-MAINE	0,2298	0,3192
SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE	0,2298	0,3192
VIEUVY	0,1800	0,2480

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	66,88	68,42	+2,30 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N°1 (0 à 200 m ³)	0,8987	0,8624	-4,04 %
	N°2 (201 à 1 000 m ³)	0,8131	0,7804	-4,02 %
	N°3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,6419	0,6161	-4,02 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,68	36,78	+6,06 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N°1 (0 à 200 m ³)	0,5966	0,6329	+6,08 %
	N°2 (201 à 1 000 m ³)	0,3402	0,3729	+9,61 %
	N°3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,3237	0,3495	+7,97 %
Redevances et taxes				
	Fonds départemental [€/m ³]	0,2518	0,266	+5,64 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

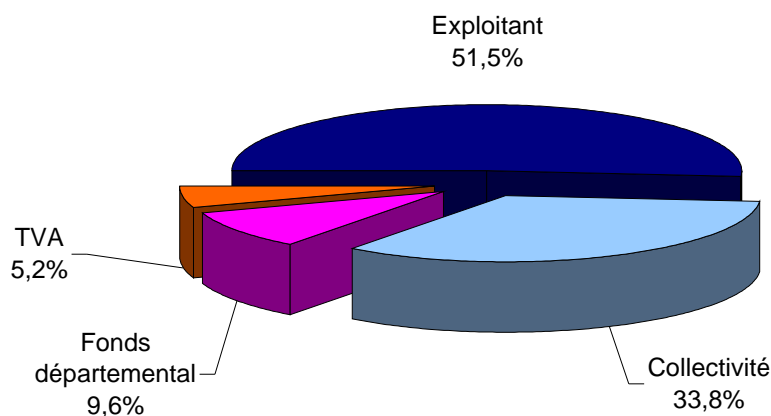
	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Exploitant	174,72	171,91	-1,61 %
Collectivité	106,27	112,73	+6,08 %
Fonds départemental	30,22	31,92	+5,63 %
TVA	17,12	17,41	+1,69 %
Total [€ TTC]	328,33	333,97	+1,72 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,30 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,78 €/m³

Répartition au 1er janvier 2011



■ LE PRIX DE L'EAU pour BRECE, CARELLES, CHATILLON-SUR-COLMONT, COLOMBIERS-DU-PLESSIS, DESERTINES, HERCE, LARCHAMP, LESBOIS, LEVARE, SAINT-AUBIN-FOSSE-LOUVAIN, VIEUVY

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	66,88	68,42	+2,30 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,8987	0,8624	-4,04 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,8131	0,7804	-4,02 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,6419	0,6161	-4,02 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,68	36,78	+6,06 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,5966	0,6329	+6,08 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,3402	0,3729	+9,61 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,3237	0,3495	+7,97 %
Redevances et taxes				
	Fonds départemental [€/m ³]	0,2518	0,266	+5,64 %
	Redevance de pollution domestique	0,18	0,248	+37,78 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

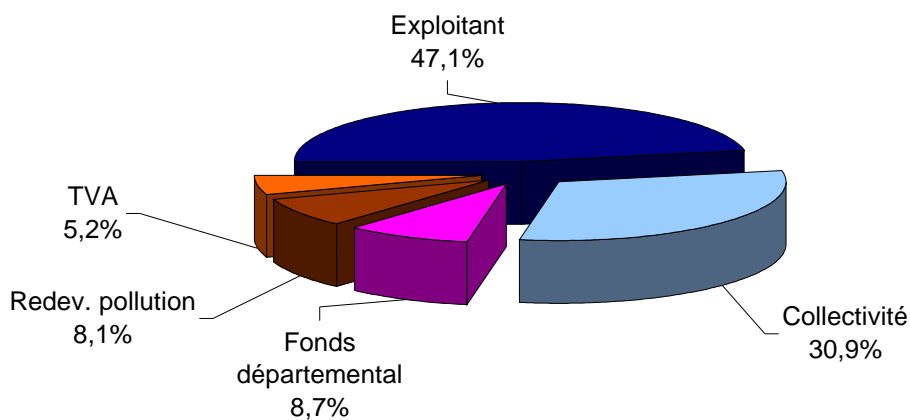
	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Exploitant	174,72	171,91	-1,61 %
Collectivité	106,27	112,73	+6,08 %
Fonds départemental	30,22	31,92	+5,63 %
Redevance de pollution domestique	21,60	29,76	+37,78 %
TVA	18,30	19,05	+4,10 %
Total [€ TTC]	351,11	365,37	+4,06 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,30 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,04 €/m³

Répartition au 1er janvier 2011



■ LE PRIX DE L'EAU pour FOUGEROLLES-DU-PLESSIS, LA DOREE, LANDIVY, MONTAUDIN, PONTMAIN, SAINT-BERTHEVIN-LA-TANNIERE, SAINT-ELLIER-DU-MAINE, SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	66,88	68,42	+2,30 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,8987	0,8624	-4,04 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,8131	0,7804	-4,02 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,6419	0,6161	-4,02 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,68	36,78	+6,06 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,5966	0,6329	+6,08 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,3402	0,3729	+9,61 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,3237	0,3495	+7,97 %
Redevances et taxes				
	Fonds départemental [€/m ³]	0,2518	0,266	+5,64 %
	Redevance de pollution domestique	0,2298	0,3192	+38,90 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

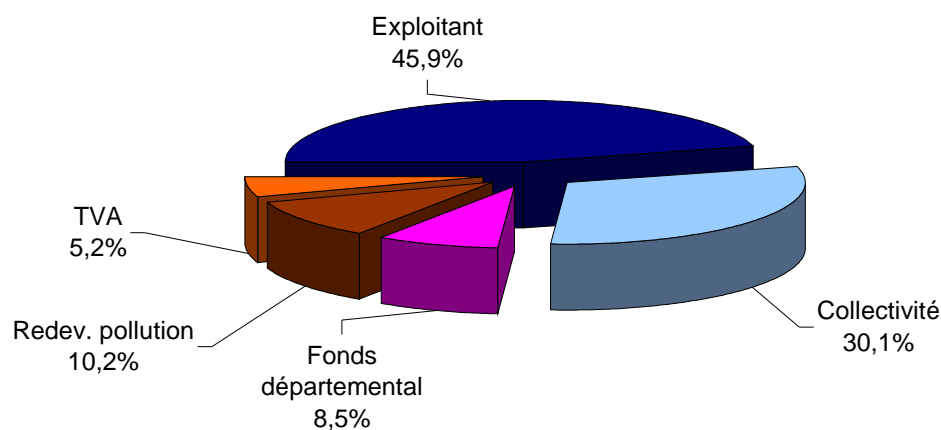
	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Exploitant	174,72	171,91	-1,61 %
Collectivité	106,27	112,73	+6,08 %
Fonds départemental	30,22	31,92	+5,63 %
Redevance de pollution domestique	27,58	38,30	+38,87 %
TVA	18,63	19,52	+4,78 %
Total [€ TTC]	357,42	374,38	+4,75 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,30 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,12 €/m³

Répartition au 1er janvier 2011



■ LE PRIX DE L'EAU pour GORRON

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	66,88	68,42	+2,30 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N°1 (0 à 200 m ³)	0,8987	0,8624	-4,04 %
	N°2 (201 à 1 000 m ³)	0,8131	0,7804	-4,02 %
	N°3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,6419	0,6161	-4,02 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,68	36,78	+6,06 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N°1 (0 à 200 m ³)	0,5966	0,6329	+6,08 %
	N°2 (201 à 1 000 m ³)	0,3402	0,3729	+9,61 %
	N°3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,3237	0,3495	+7,97 %
Redevances et taxes				
	Fonds départemental [€/m ³]	0,2518	0,266	+5,64 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,31	+3,33 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

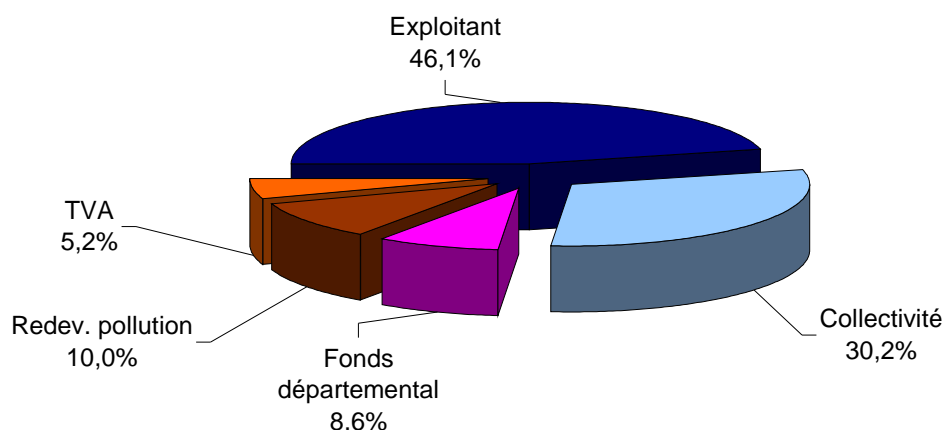
	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Exploitant	174,72	171,91	-1,61 %
Collectivité	106,27	112,73	+6,08 %
Fonds départemental	30,22	31,92	+5,63 %
Redevance de pollution domestique	36,00	37,20	+3,33 %
TVA	19,10	19,46	+1,88 %
Total [€ TTC]	366,31	373,22	+1,89 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,30 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,11 €/m³

Répartition au 1er janvier 2011



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2009	2010	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	614 426,95 €	672 960,77 €	+9,53 %
dont abonnements	254 292,87 €	278 634,71 €	+9,57 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		25 068,77 €	
Total recettes de vente d'eau	614 426,95 €	698 029,54 €	+13,61 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2009	2010	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 254 011,89 €	1 301 128,08 €	+3,76 %
dont abonnements	526 793,32 €	530 401,77 €	+6,85 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		- 2 541,39 €	
Total recettes de vente d'eau	1 254 011,89 €	1 298 586,69 €	+3,55 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

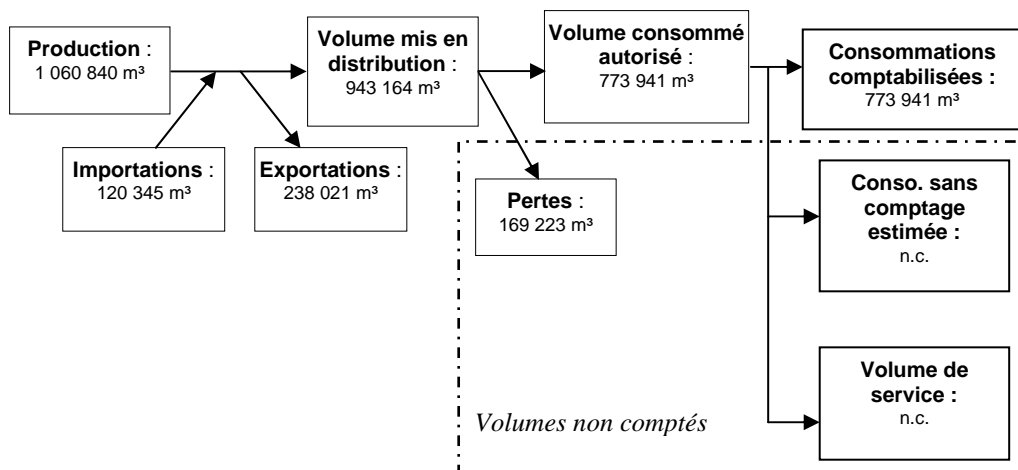
■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	74	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	78	0	100 %	

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage.

Il n'est pas pris en compte de volumes de service.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2006	2007	2008	2009	2010
Rendement du réseau de distribution [%]				83,4 %	85,7 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) /
longueur du réseau hors branchements

	2006	2007	2008	2009	2010
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]				0,6	0,5

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2006	2007	2008	2009	2010
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]				0,6	0,5

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2006	2007	2008	2009	2010
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1,967	2,537	2,968	1,107	3,915

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Voir le chapitre 1.2 « les faits marquants » du rapport annuel du délégataire pages 6 et 7, le chapitre 10.1 « maintenance du patrimoine » pages 58 et suivantes, ainsi que le chapitre 11 « travaux réalisés dans l'année » pages 64 et 65.

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2009	2010
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	-	-

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2010 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2010
Encours de la dette au 31 décembre	4 478 701,38 €
Remboursements au cours de l'exercice	332 063,27 €
dont en intérêts	107 814,67 €
dont en capital	224 248,60 €